

ATTESTATION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE
« LES PROS DE L'ACCESSIBILITE »

IDENTIFIANT : 00083

SIRET : 43777664400027



CETTE ATTESTATION EST ATTRIBUEE A:

TMH SAS

Valable pour la période du 14 mars 2012 au 30 juin 2012

Paris, le 14 mars 2012



Catherine Bigot, directrice de la SEBTP

Confier des travaux de mise en accessibilité de logements, d'établissements recevant du public (ERP) ou de locaux de travail, ou de construction de tout ou partie de bâtiments accessibles notamment en vue d'accroître l'autonomie des personnes handicapées ou âgées nécessite l'intervention **d'entreprises qualifiées et formées**.

La marque « Les Pros de l'accessibilité » a été créée pour répondre aux attentes des maîtres d'ouvrages.

Un Pro de l'accessibilité est une entreprise qualifiée reconnue pour **sa compétence par un organisme** indépendant



Un Pro de l'accessibilité a signé la charte « **Bâtir avec l'Environnement** » par laquelle il s'engage à :

- Réduire les impacts environnementaux de ses chantiers et ateliers
- Former régulièrement ses salariés à la mise en œuvre des technologies les plus efficaces dans le domaine de la construction durable ainsi qu'aux bonnes pratiques environnementales.
- Proposer à ses clients les meilleures solutions dédiées à la construction durable, y compris les techniques anciennes adaptées aux territoires.
- Maîtriser sa politique d'achat en recourant de façon privilégiée à des matériaux et composants dont les impacts environnementaux sont connus et évalués.
- Sécuriser ses clients par la garantie des travaux réalisés, en particulier dans le cas de la mise en œuvre de matériaux ou composants innovants.

Un Pro de l'accessibilité propose **un mode opératoire en phase avec les besoins et objectifs** de son client :

- une écoute attentive des besoins (approche globale ou interlocuteur unique) ;
- Un état des lieux et des préconisations de travaux (si travaux de rénovation ou d'adaptation) ;
- une offre d'accessibilité ou d'adaptation ciblée ou globale en fonction des besoins ;
- Un suivi personnalisé après travaux (travaux de rénovation ou de construction neuve).

Un Pro de l'accessibilité est **assuré en responsabilité décennale et en responsabilité civile professionnelle**.
Il est en règle avec les organismes fiscaux et sociaux.

